
COMMANDEMENT REGIONALE DE LA
GENDARMERIE DE LA 2ème REGION
MILITAIRE

R A P P O R T

6232ème Légion de Gendarmerie
-----Compagnie du Pas-de-Calais
-----Section de [REDACTED]

N° 159/4

du Capitaine [REDACTED], Commandant la
Section de Gendarmeriesur un phénomène lumineux observé par le
Maréchal des Logis Chef [REDACTED], Comman-
dant la brigade de [REDACTED] et le Gendarme
[REDACTED] de la même brigade.

REFERENCE : Note de service n° 15/4 commandement
Régional de la Gendarmerie Nationale du
11 Janvier 1954.

Le 21 Octobre 1954 à 19 heures 30 le Maréchal des
Logis Chef [REDACTED] et le gendarme [REDACTED] de la Brigade de
[REDACTED] ont observé un phénomène lumineux alors qu'ils
circulaient entre ANDRES et GUINES sur le G.C. n° 244.

Ces deux militaires se dirigeant vers Guines
allaient atteindre la voie ferrée d'intérêt local (coor-
données Lambert Nord de Guerre : x=568.800- y = 351.900).
L'obscurité était totale, le ciel très dégagé, les étoil-
les visibles, le vent presque nul. Soudain ils virent une
trainée lumineuse très brillante traverser le ciel à
basse altitude et à très grande vitesse selon une trajec-
toire horizontale orientée Nord-Sud.

Cette trace lumineuse ne peut être comparée qu'au
sillage lumineux laissé par une fusée et pouvant être
issue d'un engin resté invisible.

Elle avait la forme d'un cône d'une longueur pouvant
aller de 200 à 300 mètres et d'un diamètre de 2 à 10 mè-
tres, la pointe du cône dirigée dans le sens de la marche,
la base du cône prolongée d'une multitude d'étincelles.

DESTINATAIRES

- Commandant Régional de
la Gendarmerie de la
2ème R.M. 3 ex.
- Colonel, Commandant la
2° Légion de Gendarme-
rie 1 ex.
- Commandant de Compagnie
2 ex.
- Sécurité Militaire de
la 2ème R.M. ..1 ex.
- Sécurité Air
2° R.A. 1 ex.

L'altitude du phénomène, assez difficile à déter-
miner, peut néanmoins se situer entre 400 et 500 mètres.

Aucun bruit n'accompagnait cette trainée qui avait
la luminosité de l'éclair et qui fut visible durant 15
secondes au maximum.

Ce phénomène ne peut être classé parmi des phéno-
mènes connus, tels qu'étoiles filantes ou météores en
raison de l'importance de ses dimensions et de l'horizon-
talité de sa trajectoire, ni être émis par un engin ou
appa reil connu, fusée ou avion, étant donné sa vitesse.

signé : [REDACTED]